



Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la Conférence

1. La Trentième Conférence des représentants et représentantes du PROE s'est tenue virtuellement du 7 au 9 septembre 2021. Elle a été suivie par le dialogue ministériel de haut niveau de Talanoa, le 10 septembre 2021.
2. La Conférence a pu compter sur la participation de représentants et représentantes des pays et territoires suivants : Australie, États fédérés de Micronésie, États-Unis d'Amérique, Fidji, France, Îles Cook, Îles Salomon, Kiribati, Nioué, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Palaos, Polynésie française, République des Îles Marshall, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa, Samoa américaines, Tokélaou, Tonga, Vanuatu, Wallis-et-Futuna. Une liste exhaustive des participants et des observateurs figure dans l'Annexe 1.
3. La prière d'ouverture de la Conférence est prononcée par M^{me} Ake Puka-Mauga, des Tokélaou.
4. Le discours d'ouverture de la Trentième Conférence du PROE est donné par Peseta Noumea Simi, directrice du ministère des Affaires étrangères et du Commerce du Samoa. Le discours d'ouverture de la directrice figure à l'Annexe 2.
5. M. Kosi Latu, Directeur général du Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE), accueille à son tour les délégués et déléguées à la Conférence.

Point 2 de l'ordre du jour : Nomination de la présidence et de la vice-présidence

La Conférence :

- 1) **confirme** la délégation des Tokélaou à la présidence ;
- 2) **confirme** la délégation de Kiribati à la vice-présidence.

Point 3 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et des procédures de travail

La Conférence :

- 1) **examine** et **approuve** l'ordre du jour provisoire ;
- 2) **approuve** l'horaire de travail.

Point 4 de l'ordre du jour : Mesures prises concernant les questions issues de la deuxième réunion du Conseil exécutif du PROE

La Conférence :

- 1) **prend acte** des mesures prises eu égard aux décisions et directives issues de la deuxième réunion du Conseil exécutif du PROE.

Point 5.1 de l'ordre du jour : Présentation du Rapport annuel 2020 et du compte rendu du Directeur général sur les réalisations depuis la deuxième réunion du Conseil exécutif

La Conférence :

- 1) **prend acte** du rapport du Directeur général.

Point 5.2 de l'ordre du jour : Incidences de la COVID-19 sur le programme de travail du PROE et réponse du Secrétariat

La Conférence :

- 1) **prend acte** des incidences qu'a eu la pandémie de COVID-19 sur le programme de travail du PROE en 2020, et de leurs répercussions sur l'exécution des programmes, qui perdureront sans doute pendant un moment ;
- 2) **prend acte** des mesures prises par le Secrétariat pour atténuer les incidences de la pandémie sur l'organisation ;
- 3) **prend acte** des potentialités offertes par ces mesures pour renforcer les interactions entre le PROE et les Membres.

Point 5.3 de l'ordre du jour : Compte rendu de la progression en vue de l'atteinte des objectifs stratégiques du PIP 2020-2021

La Conférence :

- 1) **approuve** les avancées obtenues en 2020 vis-à-vis des objectifs stratégiques du PIP2 (2020-2021) et du budget-plan 2020-2021 ;
- 2) **prend acte** des avancées obtenues en 2020 pour chacun des objectifs stratégiques du PIP2 ;
- 3) **prend acte** des réponses et des mesures prises par le Secrétariat en vue de résoudre les questions transversales lors de la mise en œuvre du deuxième PIP (2020-2021).

Point 5.4 de l'ordre du jour : Comptes annuels vérifiés pour 2020

La Conférence :

- 1) **examine** et **approuve** les états financiers vérifiés et le rapport des commissaires aux comptes pour 2020.

Point 6.1 de l'ordre du jour : Troisième évaluation indépendante du PROE et évaluation à mi-parcours du Plan stratégique 2017-2026 du PROE Premières conclusions

La Conférence :

- 1) **prend acte** du rapport fait par le Secrétariat concernant la troisième évaluation indépendante du PROE et l'évaluation à mi-parcours de son Plan stratégique 2017- 2026 ;
- 2) **prend acte** de la présentation du consultant portant sur la méthode employée pour l'évaluation conjointe, son contexte et les concertations qui seront menées ;

- 3) **approuve** l'organisation d'une Conférence extraordinaire des Membres du PROE, qui se tiendra le 15 octobre 2021, dans le but d'examiner le rapport complet de la troisième évaluation indépendante du PROE et de l'évaluation à mi-parcours de son Plan stratégique 2017-2026, ainsi que les recommandations y figurant ;
- 4) **met sur pied** un groupe de travail chargé de débattre des enjeux concernant le programme et la gouvernance à la suite des rapports, au cours des six premiers mois de 2022. La rédaction du mandat de ce groupe de travail est confiée au Secrétariat.

Point 6.2 de l'ordre du jour : Rapport du Comité d'audit

La Conférence :

- 1) **prend acte** et **approuve** le rapport du Comité d'audit pour la période d'août 2020 à juillet 2021 ;
- 2) **constate** que la situation des réserves reste critique malgré son amélioration par rapport à 2019 ;
- 3) **demande** aux Membres de verser leurs contributions non acquittées et de fournir des contributions volontaires supplémentaires pour appuyer le Secrétariat ;
- 4) **prend acte** des modifications proposées à la charte du Comité d'audit ;
- 5) **exprime** sa reconnaissance pour la coopération et le soutien qu'elle a reçus de la part du Directeur général, de la direction et du personnel du PROE au cours des 12 derniers mois.

Point 6.3 de l'ordre du jour : Rapport sur les contributions des Membres

La Conférence :

- 1) **ayant examiné** le rapport, **définit une marche à suivre** visant à résoudre le problème des contributions impayées par les Membres ;
- 2) **s'engage** collectivement et individuellement à verser l'intégralité des contributions actuellement impayées en 2021.

Point 6.4 de l'ordre du jour : Évaluation du système de rémunération du personnel : Conditions générales

La Conférence :

- 1) **prend acte** de ce que l'ordre du jour de la Conférence extraordinaire des Membres du PROE prévue le 15 octobre 2021 pour discuter de l'évaluation indépendante et de l'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique 2017-2026 du PROE sera élargi pour prendre en compte le point 6.4 de l'ordre du jour : Évaluation du système de rémunération du personnel et des recommandations proposées ;
- 2) **met sur pied** un groupe de travail informel et ouvert (comprenant, mais sans s'y limiter, les Membres suivants : Australie, Fidji, France, îles Cook, Nouvelle-Zélande, Samoa et Tonga) chargé de débattre plus en profondeur des recommandations contenues dans le DT 6.4 et du rapport complet soumis par le groupe d'expert-conseil Birches LLC, et de soumettre un rapport contenant les recommandations revues lors de la Conférence extraordinaire du 15 octobre.

Point 6.5 de l'ordre du jour : Financement durable

La Conférence :

- 1) **met en place** une structure de financement de base qui consolidera le revenu de base du PROE et permettra au Secrétariat de lever des sources de financement supplémentaires ;
- 2) **envisage** une structure similaire à la structure de financement de base de la Communauté du Pacifique (CPS), à savoir d'augmenter la prise en charge du financement de base par le PROE de 58 % à 80 % de son budget, afin de garantir la résilience financière du PROE face aux événements imprévisibles actuels et futurs ;
- 3) **encourage** les Membres et les partenaires du PROE à étudier la possibilité d'accords de partenariat pluriannuels pour le financement de base similaires à ceux signés avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande ;
- 4) **formule** des recommandations en matière de financement durable afin de renforcer la résilience financière du PROE à long terme.

Point 6.6 de l'ordre du jour : Nomination des commissaires aux comptes externes

La Conférence :

- 1) **ayant examiné** le document, **approuve** la nomination de BDO Samoa afin de vérifier les comptes financiers du PROE pour les exercices financiers prenant fin à la date des 31 décembre 2021 et 2022.

Point 6.7 de l'ordre du jour : Évaluation de la performance du Directeur général sortant

La Conférence :

- 1) **prend acte** de l'évaluation faite par la Troïka concernant le Plan d'amélioration des résultats personnels du Directeur général sortant pour la période allant de septembre 2020 à septembre 2021, le remerciant pour les excellents résultats obtenus par lui en cette dernière année de son contrat, et l'**approuve** ;
- 2) **prend acte** de la proposition faite par la Troïka d'inviter les Membres à communiquer des objectifs spécifiques, adéquats et pertinents, devant être repris dans le Plan d'amélioration des résultats personnels du nouveau Directeur général avant la fin décembre 2021, et l'**approuve**, tout en **prenant acte** de ce que la Troïka se concertera avec le nouveau Directeur général début 2022 afin de convenir d'une version définitive de ce plan et de ses objectifs.

Point 6.8 de l'ordre du jour : Nomination du nouveau Directeur général

La Conférence :

- 1) **approuve** la nomination de M. Sefanaia Nawadra au poste de Directeur général du PROE, prenant fonction le 4 avril 2022 ;
- 2) **approuve** l'extension du contrat du Directeur général actuel, M. Kosi Latu, jusqu'au 3 avril 2022.

Point 7.1 de l'ordre du jour : Mise en œuvre du programme des dirigeants du Pacifique

La Conférence :

- 1) **prend note** des efforts coordonnés par le PROE pour la mise en œuvre du Programme des dirigeantes et dirigeants du Forum des îles du Pacifique prévu dans le Programme de travail stratégique 2021 du CORP, ainsi que de la Stratégie régionale 2016-2020 des petits États insulaires pendant la période allant de juillet 2020 à mai 2021 ;
- 2) **fournit** des orientations concernant les questions stratégiques relevées en ce qui concerne la mise en œuvre des principales décisions des dirigeants et dirigeantes du Forum des îles du Pacifique.

Point 7.2 de l'ordre du jour : Assurer le financement de l'action climatique pour renforcer la résilience face aux changements climatiques dans la région du Pacifique

La Conférence :

- 1) **prend acte** du document de travail intitulé « *Assurer le financement de l'action climatique pour renforcer la résilience face aux changements climatiques dans la région du Pacifique* » (DT 7.2/Att. 2) ;
- 2) **prend acte** des lacunes et des potentialités dans l'accès au financement de l'action climatique, notamment des potentialités qui s'offrent dans le cadre du Fonds d'adaptation, et **exhorte** les Membres à collaborer avec le PROE afin de mieux articuler leurs priorités en matière de lutte contre les changements climatiques pour les projets et programmes potentiels ;
- 3) **approuve** l'approche du PROE consistant à capitaliser les potentialités dans le paysage du financement de l'action climatique dans le Pacifique ;
- 4) **approuve** la proposition de préparation multipays faite par le PROE et encourage les Membres à la soutenir en y allouant leurs fonds de préparation nationaux 2021 non encore engagés. Le PROE aimerait également remercier les pays qui se sont engagés à appuyer la proposition de préparation du PROE, et a hâte de recevoir leurs lettres de non-objection ;
- 5) **encourage** les Membres à optimiser les programmes d'aide à la préparation disponibles pour le financement de l'action climatique afin d'appuyer les entités d'accès direct nationales et régionales.

Point 7.3 de l'ordre du jour : Nouveau Cadre 2021-2027 pour l'aide financière de l'Union européenne à destination du Pacifique

La Conférence :

- 1) **prend acte** des priorités de l'UE et des récentes évolutions dans le contexte de la programmation de l'aide de l'UE à destination du Pacifique pour 2021-2027 ;
- 2) **informe** l'UE des domaines prioritaires (actuels et nouveaux) pour lesquels les Membres souhaitent voir la coopération se poursuivre sous la forme de programmes futurs. Les Membres peuvent également proposer de nouveaux domaines de coopération, dans le cadre des priorités de l'UE pour le financement à destination de Pacifique au cours des sept prochaines années. Les réponses doivent être communiquées avant le 30 septembre 2021 à l'adresse électronique suivante : andreja.vidal@eeas.europa.eu

Point 7.4 de l'ordre du jour : Partenariat stratégique entre le PROE et la JICA : perspectives pour la collaboration

La Conférence :

- 1) **salue** et **réaffirme** les résultats positifs des projets de coopération technique en cours avec le PROE dans la région du Pacifique ;
- 2) **appuie** les démarches en cours en vue de l'élaboration de la prochaine phase de coopération technique sur la gestion des déchets et sa mise en œuvre, dont le début est prévu pour 2022.

Point 8.1 de l'ordre du jour : Examen de l'objectif régional 1 : Les peuples océaniques bénéficient d'une meilleure résilience face aux changements climatiques

La Conférence :

- 1) **approuve** les principales activités et priorités stratégiques pour favoriser la mise en œuvre et l'atteinte de l'objectif régional 1 pour la période biennale 2022-2023.

Point 8.1.1 de l'ordre du jour : CdP26 à la CCNUCC

La Conférence :

- 1) **prend acte** de l'avancée des préparatifs en vue de la CdP26 à la CCNUCC réalisés par le PROE et par le One CORP+.

Point 8.1.2 de l'ordre du jour : Programme décennal d'investissement pour la préparation climatique du Pacifique

La Conférence :

- 1) **prend acte** de l'**appui** donné au Programme décennal d'investissement pour la préparation climatique du Pacifique par les dirigeants et dirigeantes du Forum des îles du Pacifique lors de leur 51^e Retraite, le 6 août 2021 ;
- 2) **se félicite** de la progression faite par le PROE en coopération avec le Bureau australien de météorologie, l'Organisation météorologique mondiale, les Membres du conseil météorologique du Pacifique (CMP), la Communauté du Pacifique et les autres partenaires concernant la demande du CMP-5 d'une étude préliminaire en vue d'une initiative programmatique décennale régionale de réponse aux phénomènes climatiques, hydrologiques et océaniques extrêmes dans le Pacifique ;
- 3) **remercie** l'Irlande pour l'aide financière accordée par elle à l'élaboration de ce plan d'investissement ;
- 4) **prend acte** de l'avancée du Programme d'investissement décennal pour la préparation climatique du Pacifique ;
- 5) **demande** au Secrétariat de mener campagne en vue de l'obtention de financements pour le Programme décennal d'investissement pour la préparation climatique du Pacifique et de rechercher de tels financements.

Point 8.1.3 de l'ordre du jour : Partenariats stratégiques du Centre océanien sur les changements climatiques (PCCC) et coopération via la plateforme novatrice d'apprentissage en ligne

La Conférence :

- 1) **prend acte** des partenariats stratégiques du PCCC et de la coopération, qui sont cruciaux pour l'efficacité du Centre ; le Secrétariat encourage les bailleurs et les partenaires à œuvrer avec le PCCC pour assurer un financement continu de la mise en œuvre des fonctions centrales du Centre ;
- 2) **prend acte** de la progression de la plateforme d'apprentissage en ligne du Centre en tant que solution novatrice d'apprentissage en ligne, et des incidences positives constatées grâce à la hausse du nombre de personnes participantes et, par conséquent, de l'accroissement des perspectives pour la capacité d'adaptation et la sensibilisation aux changements climatiques des États et des territoires insulaires océaniques.

Point 8.2 de l'ordre du jour : Examen de l'objectif régional 2 : Les peuples océaniques bénéficient d'écosystèmes insulaires et océaniques sains et résilients

La Conférence :

- 1) **approuve** les principales activités et priorités stratégiques pour favoriser la mise en œuvre et l'atteinte de l'objectif régional 2 pour la période biennale 2022-2023.

Point 8.2.1 de l'ordre du jour : Point de l'actualité relative à la CdP15 de la CDB et au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020

La Conférence :

- 1) **prend acte** du rapport fait sur l'aide régionale fournie par le PROE aux Parties à la CDB ;
- 2) **prend acte** des priorités du Pacifique pour la CdP15 à la CDB ;
- 3) **prend acte** des obstacles qui se dressent face à la participation des Parties du Pacifique aux réunions en ligne de la CDB et à la recherche de stratégies permettant de les lever ;
- 4) **encourage** les Membres à inscrire des délégations à la CdP15 à la CDB et aux réunions et protocoles connexes, et à les appuyer.

Point 8.2.2 de l'ordre du jour : Cadre du Pacifique insulaire 2021-2025 pour la conservation de la nature et les aires protégées et 10^e Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature et les aires protégées

La Conférence :

- 1) **approuve** le Cadre du Pacifique insulaire 2021-2025 pour la conservation de la nature et les aires protégées ;
- 2) **encourage** les Membres et partenaires à appuyer la mise en œuvre du Cadre ;
- 3) **prend acte** de la réussite de la 10^e Conférence (virtuelle) du Pacifique insulaire ;
- 4) **invite** les Membres qui n'ont pas participé au segment de haut niveau de la Conférence sur la protection de la nature à approuver la Déclaration de « Vemööre ».

Point 8.2.3 de l'ordre du jour : Plan d'action pour les récifs coralliens du Pacifique

La Conférence :

- 1) **approuve** le Plan d'action pour les récifs coralliens du Pacifique ;
- 2) **encourage** les Membres et les partenaires à appuyer la mise en œuvre intersectorielle de ce plan et à prendre des engagements dans ce sens ;
- 3) **charge** le Secrétariat d'appuyer la mise en œuvre de ce plan par les Membres.

Point 8.3 de l'ordre du jour : Examen de l'objectif régional 3 : les communautés océaniques bénéficient d'une gestion améliorée des déchets et d'une meilleure maîtrise de la pollution

La Conférence :

- 1) **approuve** les principales priorités stratégiques pour favoriser la mise en œuvre et l'atteinte de l'objectif régional 3 pour la période biennale 2022-2023.

Point de l'ordre du jour 8.3.1 : Planification stratégique et gestion des déchets générés par les catastrophes

La Conférence :

- 1) **encourage** la mise en place de Secteurs de l'environnement (tenant compte des déchets générés par les catastrophes) au sein des Bureaux nationaux de gestion des catastrophes et **s'y engage** afin de faire face au problème des déchets générés par les catastrophes et autres problèmes environnementaux ;
- 2) **charge** le Secrétariat de collaborer avec les Membres et les partenaires afin de solliciter l'aide du Partenariat pour la résilience dans le Pacifique du Cadre océanique pour un développement résilient afin de mettre sur pied une équipe régionale de gestion des déchets générés par les catastrophes.

Point 8.3.2 de l'ordre du jour : Planification stratégique et gestion des déchets dangereux

La Conférence :

- 1) **approuve** l'« Itinéraire en faveur d'une réforme législative pour le contrôle de l'amiante » inspiré du Code de pratique et de la note d'orientation pour le contrôle de l'amiante, et destiné à interdire l'importation de matériaux contenant de l'amiante, et **encourage** son adoption par les Membres ;
- 2) **prend acte** de la situation concernant le contrôle des déchets de mercure dans le Pacifique, et **encourage** l'élaboration de la « Campagne pour un Pacifique sans mercure » afin d'éliminer progressivement les produits contenant du mercure ;
- 3) **appuie** l'élaboration du « Plan d'investissement dans le contrôle des déchets médicaux ».

Point 8.3.3 de l'ordre du jour : Itinéraire pour établir un mécanisme de financement durable

La Conférence :

- 1) **prend acte** de l'itinéraire proposé pour un mécanisme de financement durable, et y **souscrit** ;

- 2) **charge** le Secrétariat de collaborer avec les Membres et les partenaires en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de mécanismes de financement durable pour la gestion des déchets.

Point 8.4 de l'ordre du jour : Examen de l'objectif régional 4 : Les peuples océaniques et leur environnement bénéficient des engagements pris en faveur des bonnes pratiques de gouvernance environnementale.

La Conférence :

- 1) **approuve** les principales priorités stratégiques pour favoriser la mise en œuvre et l'atteinte de l'objectif régional 4 pour la période biennale 2022-2023.

Point 8.4.1 de l'ordre du jour : Faire passer au niveau supérieur la gestion des données environnementales dans le Pacifique insulaire

La Conférence :

- 1) **appuie** le passage au niveau supérieur de la gestion des données environnementales dans le Pacifique ; **charge** le Secrétariat de commencer à travailler sur une proposition de projet à part entière destinée à favoriser cette mise à niveau, et d'envisager des options de financement auprès de la 8^e reconstitution du FEM et d'autres sources de financement.

Point 8.4.2 de l'ordre du jour : Rapport régional 2020 sur l'état de l'environnement et de la conservation dans le Pacifique insulaire, et procédure d'élaboration des futurs Rapports régionaux sur l'état de l'environnement et de la conservation

La Conférence :

- 1) **approuve** le Rapport régional 2020 sur l'état de l'environnement et de la conservation dans le Pacifique insulaire ;
- 2) **approuve** la procédure et les échéances pour l'élaboration du prochain Rapport régional sur l'état de l'environnement et de la conservation.

Point 8.4.3 de l'ordre du jour : Exploration et exploitation minières des fonds marins : une épreuve pour la gouvernance et l'environnement du Pacifique

La Conférence :

- 1) **prend acte** de la note de synthèse préparée par le Secrétariat, intitulée « Exploration et exploitation minières des fonds marins : une épreuve pour la gouvernance et l'environnement du Pacifique », ainsi que des réserves exprimées par certains Membres à son sujet ;
- 2) **encourage** les Membres qui exercent leur droit souverain à exploiter leurs ressources minières, conformément à leurs priorités nationales et au droit international (tel que formulé dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer), à appliquer strictement le principe de précaution, en tenant compte d'analyses scientifiques détaillées de l'environnement des fonds marins et des incidences des activités minières, ainsi que de toute autre question connexe d'ordre socioéconomique ;

- 3) **apprécie** le rôle central joué par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer pour la protection de notre continent du Pacifique bleu.

Point 9.1 de l'ordre du jour : Projet de Plan de mise en œuvre des performances (PIP) 2022-2023 et Cadre de résultats 2017-2026 ajusté

La Conférence :

- 1) **approuve** le Plan de mise en œuvre des performances pour l'exercice biennal 2022-2023 ;
- 2) **approuve** le Cadre de résultats 2017-2026 ajusté.

Point 9.2 de l'ordre du jour : Examen et approbation du projet de programme de travail et de budget bisannuels pour 2022-2023

La Conférence :

- 1) **examine et approuve** le projet de programme de travail et de budget bisannuels de **35 194 757 USD pour l'année 2022** et le **programme de travail et le budget provisoires de 23 731 883 USD pour l'année 2023**.

Point 10.1 de l'ordre du jour : Rapport sur la Seizième Conférence ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique Sud et de ses protocoles connexes (Convention de Nouméa)

La Conférence :

- 1) **prend acte** du rapport de la 16^e Conférence des Parties à la Convention de Nouméa.

Point 10.2 de l'ordre du jour : Rapport de la Onzième Conférence des Parties à la Convention en vue d'interdire l'importation de déchets dangereux et radioactifs dans les pays insulaires du Forum et de contrôler les mouvements transfrontaliers et la gestion des déchets dangereux dans la région du Pacifique Sud (Convention de Waigani)

La Conférence :

- 2) **prend acte** du rapport de la 11^e Conférence des Parties à la Convention de Waigani.

Point 11 de l'ordre du jour : Divers

6. Le Directeur général déclare qu'aucun point divers n'a été soumis au Secrétariat avant la Conférence. La Présidence ouvre la séance pour que d'autres éventuelles questions soient soulevées.
7. Aucune autre question n'est soulevée au titre des divers.

Point 12 de l'ordre du jour : Déclarations des observateurs et observatrices

8. Aucune déclaration n'est faite de la part des observateurs et observatrices qui assistaient à la Conférence via la plateforme en ligne.
9. Le Secrétariat annonce à la Conférence que les observateurs et observatrices peuvent soumettre leurs déclarations au Secrétariat pour qu'elles soient reprises dans le PV de la Conférence.

Point 13 de l'ordre du jour : Dates pour la troisième réunion du Conseil exécutif

10. Le Secrétariat propose la semaine du 5 septembre 2022 pour réunir la 3^e réunion du Conseil exécutif. Il confirme par ailleurs qu'il communiquera la composition du Troisième Conseil exécutif aux Membres, notamment le nom du Président de la Conférence, en réponse aux questions de la Polynésie française et du Président.

La Conférence :

- **convient** que la troisième réunion du Conseil exécutif se tiendra lors de la semaine du 5 septembre 2022.

Point 14 de l'ordre du jour : Adoption des résultats de la 30^e Conférence du PROE

La Conférence :

- **adopte** les résultats de la 30^e Conférence du PROE.

Point 15 de l'ordre du jour : Clôture

11. Pour terminer, le Président a exprimé sa reconnaissance au nom de tous les Membres du PROE envers M. Kosi Latu, le Directeur général sortant, pour ses deux mandats et pour son rôle en tant que Directeur général adjoint auparavant. Au nom de tous les Membres et du Secrétariat, le Président présente un cadeau au Directeur général en gage de reconnaissance.
12. La Présidence, au nom de l'ensemble des Membres et du Secrétariat, présente un cadeau au Directeur général en guise de remerciement.
13. Dans son allocution finale, M. Kosi Latu exprime sa gratitude envers les Membres pour leurs conseils, leur aide et leur coopération tout au long de ses années de service en tant que Directeur général du PROE et, avant cela, en tant que vice-Directeur général.
14. La Présidence clôture la Conférence par une prière.
15. La Conférence prend fin à 17 h 15, heure du Samoa.